

RÈGLEMENT DU CONCOURS SIKACADEMY 2026

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1- Organisateur

Le concours boursier Sika Academy est organisé par Sika Finance, qui est une structure spécialisée dans l'actualité financière et économique, notamment sur la BRVM. Située à Abidjan Cocody Angré 7ème tranche au premier étage de l'immeuble Elohim Center, Sika Finance fournit des outils d'analyse et de soutien à l'investissement aux sociétés de gestion, fonds de private equity et investisseurs.

1.2- Objectifs du concours

Le concours est organisé dans un but d'éducation boursière et de vulgarisation de l'investissement boursier. Il a pour objectifs de :

- Faire la promotion du marché financier de l'UEMOA (la BRVM)
- Donner aux participants (les étudiants) l'occasion de s'initier aux règles de fonctionnement du marché boursier, d'expérimenter et apprendre les bonnes pratiques d'investissement en portefeuille de valeurs mobilières.
- Révéler des talents aux acteurs du marché et contribuer à leur insertion professionnelle à travers des stages.

1.3- Trading virtuel

Cette édition, le trading virtuel débutera le **30 Mars 2026 et s'achèvera le 28 Mai 2026**. Il est réservé exclusivement aux équipes de trois membres ayant suivi toutes les phases de formation. Regroupés dans quatre poules définies par l'organisateur, chaque équipe dispose d'une enveloppe initiale de 20 000 000 FCFA à investir au mieux sur les actions cotées à la Bourse.

Les 03 équipes dans chaque poule affichant les meilleures performances du portefeuille obtiendront une place pour les phases de trading réel.

1.4- Trading réel

Le trading réel débutera le **08 Juin 2026 et s'achèvera le 10 juillet 2026**.

Les quinze (15) équipes qualifiées seront soumises à l'épreuve de trading réel sur la plateforme d'une SGI partenaire avec un montant de 1 000 000 FCFA par équipe.

Toute équipe réalisant une perte égale ou supérieure à 25% est éliminée d'office.

Toute plus-value réalisée pendant cette phase sera un gain pour l'équipe.

1.5- Avertissements

Le présent règlement ne réplique pas nécessairement les règles de marché appliquées à la Bourse.

SIKA FINANCE se réserve le droit de modifier les règles du concours, prolonger ou écourter sa durée, le suspendre ou l'annuler et ce, sans préavis et sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait de quelque manière que ce soit. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

SIKA FINANCE peut à tout moment interdire ou suspendre l'accès au concours ou disqualifier une équipe si elle n'est pas en mesure de contacter son capitaine.

SIKA FINANCE se réserve le droit de disqualifier une équipe si elle a des raisons de croire que son profil est inexact ou manquant.

SIKA FINANCE peut décider de disqualifier une équipe pour conduite déloyale ou nuisible : Chaque participant ne doit en aucun cas insulter, importuner, maltraiter, menacer ou harceler toute autre personne. Il ne doit pas diffuser ni établir un lien vers un contenu qui n'est pas en relation avec le Concours.

SIKA FINANCE peut également décider de disqualifier toute équipe qui diffuse des renseignements inexacts, induit autrui en erreur, et qui est susceptible d'influencer les décisions d'investissement. Malgré toute l'attention apportée à la réalisation de ce concours, la survenance d'erreurs n'est pas exclue.

SIKA FINANCE n'en sera pas tenue pour responsable et aucune contestation ne sera acceptée.

2. INFORMATIONS IMPORTANTES

Horaires de cotation : La cotation se déroule de **9h00 à 15h00** les jours ouvrés ; soit les horaires du marché.

- ☐ Titres éligibles : Les composantes de l'indice BRVM Composite.
- ☐ Capital initial : Les participants disposent d'un capital virtuel initial de 20 000 000 FCFA, qu'ils devront faire fructifier au mieux en investissant dans les titres éligibles. A tout moment, la valeur du portefeuille constitué sera la somme des valeurs des titres détenus valorisés au prix du marché et des liquidités disponibles.
- ☐ Diversification : Pour réduire son exposition au risque, les participants doivent diversifier leur portefeuille. L'investisseur devra s'assurer que le montant investi sur une seule action ne soit pas supérieur à 10% de la valeur totale du portefeuille.
- ☐ Marché au comptant : Les ordres de vente ne seront exécutés qu'à hauteur des actions détenues dans

le portefeuille. Les ordres d'achat ne seront exécutés qu'à hauteur des liquidités disponibles et au prix du marché.

- ☐ Frais de courtage : A l'achat comme à la vente, des frais de courtage de 1,3% du montant de la transaction sont prélevés.
- ☐ Timing: Une quantité d'action achetée à une date t ne peut être vendue qu'à partir de $t+3$, soit la 3^{ème} journée de cotation suivant la date d'achat.
- ☐ Motif de transaction : Chaque transaction devra être justifiée. Les justifications des différents achats effectués au cours du mois devront être transmis, au plus tard le 30 du mois en cours à 23h59 minutes, à l'arbitre du concours via le lien communiqué.

3. DISQUALIFICATION

Durant la phase de trading virtuelle, certains éléments devront impérativement être respectés afin de rester dans la compétition.

- ☐ Pendant la compétition si au bout de 2 semaines (au soir du **Vendredi 10 Avril 2026**), vous n'avez passé aucune transaction, votre équipe est automatiquement éliminée du concours et retirée de la plateforme de trading.
- ☐ Après un mois de compétition (**le jeudi 30 Avril 2026 à 23h59**), vous devez avoir également investi dans au moins **4 secteurs d'activité** et **investi au minimum 80% du capital initial**, soit 16 millions de FCFA répartie comme suit :
 - 80 % en action (BRVM) soit minimum 12 800 000 FCFA
 - 20% en obligation (UMOA Titres) soit minimum 3 200 000 FCFA
- ☐ A partir du mois de **01 Mai 2026**, vous avez l'autorisation de ne pas respecter la règle des 80% du portefeuille.
- ☐ Avant la fin de la compétition (**Jeudi 28 Mai 2026 à 15h**), vous avez l'obligation de vendre tous vos titres.

NB : Le classement final sera fait en fonction de votre liquidité.

4. CLASSEMENT

4.1. Classement des équipes participantes

Le classement sera disponible en temps réel sur la plateforme du concours. Les résultats des classements ne

pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part des participants.

4.2. Les vainqueurs de la phase du trading réel

Les vainqueurs de la phase du trading réel seront qualifiés pour la demi-finale (par poule). Seront désignés comme vainqueurs de chaque poule, les équipes qui auront réalisé les meilleures valorisations financières du portefeuille virtuel.

NB : Pour se qualifier pour la demi-finale, les finalistes de chaque poule doivent avoir une performance positive. Dans le cas contraire, leur place sera échue au profit d'équipes mieux placées dans le classement général.